

Annexe 2 à l'arrêté royal relatif à la perception et la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996 et portant exécution de certaines dispositions de cette convention.

Modèle des formulaires numérotés

ROYAUME DE BELGIQUE

<input type="checkbox"/>	Perception ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/>	Consignation ⁽¹⁾

	N° carnet	N° formulaire
	VOLET A : ORIGINAL DESTINE AU PARQUET	

Lieu: Date: Heure:

CONTREVENANT(à compléter par le contrevenant en cas d'absence au moment du constat)

Nom, prénom: Date de naissance:

Rue, n° :

Code postal: Commune:

Pays: Nat:

Coordonnées de l'employeur:

.....

BATIMENT

Numéro européen unique d'identification des bateaux : Type:

Nom du bateau :

NATURE DE(S) (L')INFRACTION(S)

Réglementation(s) + art	Description de l'infraction

N° P.V. en cas de consignation

SOMME A PAYER – MODALITES DE PAIEMENT

Somme à payer ⁽¹⁾

Paiement en espèces (en euros)

Carte bancaire ou de crédit

Virement n° communication structurée

Nom du verbalisant : Signature:

A COMPLETER PAR LE CONTREVENANT

Somme payée (en euros) :

Nom : Signature:

⁽¹⁾ cocher la case qui convient

ROYAUME DE BELGIQUE

- Perception ⁽¹⁾
 Consignation ⁽¹⁾

	N° carnet	N° formulaire
VOLET B : COPIE A CONSERVER DANS LE CARNET DE L'AGENT QUALIFIE		

Lieu: Date: Heure:

CONTREVENANT (à compléter par le contrevenant en cas d'absence au moment du constat)

Nom, prénom : Date de naissance :

Rue, N°:

Code postal : Commune:

Pays: Nat:

Coordonnées de l'employeur:

BATIMENT

Numéro européen unique d'identification des bateaux : Type:

Nom du bateau :

NATURE DE(S)(L')INFRACTION(S)

Réglementation(s) + art	Description de l'infraction

N° P.V. en cas de consignation

SOMME A PAYER – MODALITES DE PAIEMENT

Somme à payer ⁽¹⁾

Paiement en espèces (en euros)

Carte bancaire ou de crédit

Virement n° communication structurée

Nom du verbalisant :Signature:

A COMPLETER PAR LE CONTREVENANT

Somme payée (en euros) :

Nom : Signature:

⁽¹⁾ cocher la case qui convient

ROYAUME DE BELGIQUE

- Perception ⁽¹⁾
 Consignation ⁽¹⁾

	N° carnet	N° formulaire
	VOLET C : COPIE DESTINÉE AU CONTREVENANT	

Lieu : Date :Heure :

CONTREVENANT (à compléter par le contrevenant en cas d'absence au moment du constat)

Nom, prénom: Date de naissance :

Reu, N° :

Code postal : Commune:

Pays : Nat:

Coordonnées de l'employeur :

BATIMENT

Numéro européen unique d'identification des bateaux : Type:

Nom du bateau :

NATURE DE(S)(L') INFRACTION(S)

Réglementation(s) + art	Description de l'infraction

N° P.V. en cas de consignation

SOMME A PAYER – MODALITES DE PAIEMENT

Somme à payer ⁽¹⁾

Paiement en espèces (en euros)

Carte bancaire ou de crédit

Virement n° communication structurée

Nom du verbalisant : Signature :

A COMPLETER PAR LE CONTREVENANT

somme payée (en euros) :

Nom : Signature :

Le paiement éteint l'action publique, sauf si le Ministère public vous a notifié son intention de poursuivre pénalement .

Le non paiement de la perception peut entraîner la proposition d'une transaction par le Ministère public ou une citation devant le tribunal compétent

⁽¹⁾ cocher la case qui convient

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 8 janvier 2013 relatif à la perception et la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996 et portant exécution de certaines dispositions de cette convention.

ALBERT

Par le Roi :

La Ministre de l'Intérieur,

Mme J. MILQUET

Le Secrétaire d'Etat à la Mobilité,

M. WATHELET